



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 30 novembre 2023

Publié le : 12/12/2023

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City - 4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 18h15.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°7), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à partir de la question n°2), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°2), M. Marcel FELT (à partir de la question n°2), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°2), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN

Etaient absents : M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, M. Yves GUYEN, M. Franck LAIDIE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. André TERZO

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nathan SOURISSEAU donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR

Délibération n°2023/2023.06740

Rapport n°13 - Enseignement Supérieur et Recherche Subvention à l'université de Franche-Comté (la Fabrikà) en faveur des actions de médiation scientifique à destination des scolaires

Enseignement Supérieur et Recherche
Subvention à l'université de Franche-Comté (la Fabrikà) en faveur des actions de médiation scientifique à destination des scolaires.

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

| | Date | Avis |
|--------------------|------------|-----------|
| Commission n° 2 | 15/11/2023 | Favorable |
| Bureau décisionnel | 30/11/2023 | Favorable |

| Inscription budgétaire | |
|---|---|
| BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Enseignement supérieur » | Montant prévu au budget 2023 : 514 000 € Montant total de l'opération : 3 000 € |

Résumé :

Sur l'année scolaire 2022-2023, plus de soixante classes, de primaires à la terminale, ont participé aux animations de la Fabrikà et aux visites de l'Observatoire ; l'occasion, pour ce qui représente plus de 1 800 scolaires de découvrir le projet de culture scientifique porté par l'Université de Franche-Comté (uFC).

Afin d'accueillir étudiants, élèves et grand public au sein de ces espaces ainsi que des futures serres du Jardin des Sciences, l'uFC emploie des étudiants, une médiatrice et une coordinatrice.

Grand Besançon Métropole (GBM) est sollicitée pour une subvention à hauteur de 3 000 € pour le cofinancement du poste de médiatrice spécifiquement en charge de l'accueil des scolaires grands bisontins

La subvention accordée l'année dernière s'élevait quant à elle à 2 000 €.

I. Soutien pour les activités scolaires au sein du futur jardin des sciences (Fabrikà, Observatoire et futures serres botaniques).

Au cœur du campus de la Bouloie, la Fabrikà incarne l'engagement de l'uFC en faveur de la culture scientifique pour toutes et tous. Lieu d'émulation, de formation, d'accueil du public, elle révèle une université ouverte sur son territoire, prête à dialoguer et à sortir de ses murs. La Fabrikà préfigure en 2024 les actions du futur Jardin des sciences dont elle assurera les activités de médiation et d'animation scientifiques. Cette année, le lieu ouvre ses portes en accueillant des scolaires avant le retour du grand public prévu fin d'année 2024 avec l'ouverture complète du jardin des sciences.

Au total, ce sont près de 3 000 scolaires, soit une centaine de classes (contre 60 sur l'année scolaire 2022-2023), qui sont attendus sur ses trois sites (Fabrikà, Observatoire et serres du Jardin des sciences). Ils pourront participer à des ateliers pour comprendre les recherches menées par l'université, rencontrer des chercheurs, visiter les bâtiments historiques de l'observatoire ou suivre des animations en sciences du végétal.

Afin d'accueillir ce public, l'université emploie une médiatrice à mi-temps. C'est sur ce poste, cofinancé à 83% par l'uFC, que l'université demande un soutien de la métropole.

Il est à noter qu'en parallèle, 4 à 5 étudiants sont embauchés sur des missions ponctuelles lors d'événements accueillant du grand public (Nuit des étoiles, Journée du patrimoine).

Un poste de coordinatrice dont la mission est d'assurer la programmation des lieux est également financé intégralement par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

II. Proposition

Sur un budget prévisionnel global de 18 000 € correspondant au poste à mi-temps d'une médiatrice sur dix mois, GBM est sollicité à hauteur de 3 000 €, soit un taux d'intervention de 17 %.

| Rappel du soutien GBM | 2020 | 2021 | 2022 | Projet 2023 |
|-----------------------|---------|---------|---------|-------------|
| | 2 000 € | 2 000 € | 2 000 € | 3 000 € |

La hausse de la subvention en 2023 s'explique par la montée en charge en termes de publics (de soixante à cent classes attendues) mais également en soutien à l'ouverture du Jardin des sciences.

La dépense fera l'objet d'un versement en une fois après transmission du contrat de travail de la personne recrutée sur le poste de médiatrice.

Mmes Frédérique BAEHR (2), Catherine BARTHELET (1) et Anne VIGNOT (1) et M. Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 3 000 € à l'uFC pour le soutien à l'accueil de publics scolaires grands bisontins au sein de la Fabrikà.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 5

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,



M. André TERZO
Conseiller Communautaire Délégué

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

